

TRANSMIS LE 13/01/2023
REÇU LE 13/01/2023
AFFICHÉ LE 13/01/2023
NOTIFIÉ LE 16/01/2023
PUBLIÉ LE 16/01/2023
EXÉCUTOIRE LE 16/01/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE



2023/...

Direction des Services Techniques
RT-NS

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

ARRETE n° 23-030

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT NEUTRALISATION DE 3 PLACES DE STATIONNEMENT POUR UN DEMENAGEMENT DEVANT LE 72 RUE DE CORSE LE 13 MARS 2023

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-la-GARENNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

VU le Code de la Route,

VU la délibération n°20 du Conseil Municipal en date du 10 février 2022 instaurant des tarifs pour l'occupation du domaine public,

VU la demande présentée par la **société Déménagements GRIÉ - Parc d'activités des 4 Chemins – 95540 Méry-sur-Oise**, en date du 10 janvier 2023, pour la neutralisation de 3 places de stationnement devant le 72 Rue de Corse, le 13 mars 2023, pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement.

CONSIDÉRANT que cette neutralisation entraîne une modification du stationnement pour des raisons de bon ordre public et de sécurité aux abords du 72 Rue de Corse,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Est autorisée la neutralisation de **3 places de stationnement** devant le **72 Rue de Corse**, le **13 mars 2023**, **toute la journée**, pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement.

Le présent arrêté sera affiché **48 heures avant le déménagement / emménagement** aux abords du 72 Rue de Corse.

Le stationnement sera interdit sous peine d'enlèvement du véhicule et mise en fourrière (articles L325-1 à L325-3 et R417-10 du Code de la Route).

ARTICLE 2 :

La signalisation relative à cette neutralisation du stationnement sera mise en place par **l'entreprise Déménagements GRIÉ**.

ARTICLE 3 :

Par arrêté municipal n°16-202 du 17 mai 2016, il est interdit de stationner; entre 19h00 et 6h00, un véhicule de 20 m³ et plus, sur l'ensemble du territoire de la Commune.

ARTICLE 4 :

Le pétitionnaire **L'entreprise Déménagements GRIÉ** - Parc d'activités des 4 Chemins 95540 Méry-sur-Oise - **SIRET n°319 243 457 000 78**, s'acquittera des droits d'occupation du domaine public tels que prévus par la délibération du Conseil Municipal du 10 février 2022, d'un montant de **15 €** par jour et par place de stationnement neutralisée, soit un total de : **3 place(s) x 1 jour(s) x 15 € = 45 €**.

Un titre de recette vous sera adressé par courrier indiquant les modalités de règlement de cette somme.

ARTICLE 5 :

Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

ARTICLE 6 :

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cet arrêté.

ARTICLE 7 :

Le Maire, le Comptable Public, Madame La Directrice Générale des Services, Madame La Directrice des Services Techniques, Monsieur Le Commissaire divisionnaire de Police, Monsieur le Chef de La Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée aux Services d'Incendie et de Secours de FRANCONVILLE, Service Financier/Régie et au pétitionnaire **L'entreprise Déménagements GRIÉ**.

Fait en Mairie, le **DOUZE JANVIER DEUX MILLE VINGT TROIS**.

Caractère Exécutoire
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire



Madame Jeanne Charrier - Bougnois
Le 16 janvier 2023

Par délégation du Maire
Patrick BOULLÉ
Adjoint au Maire en charge de la
Voirie, de la Sécurité,



Acte à classer**ARR23-030TECH**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-01-13T17-54-45.00 (MI242531757)**Identifiant unique de l'acte :**095-219502523-20230112-ARR23-030TECH-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :**RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
- NEUTRALISATION DE 3 PLACES DE STATIONNEMENT POUR
UN DÉMÉNAGEMENT DEVANT LE 72 RUE DE CORSE LE 13 MARS
2023.**Date de décision :** 12/01/2023

Nature de l'acte : Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 8. Domaines de compétences par themes
8.3. Voirie**Identifiant unique de l'acte antérieur**
:

Acte : [Arrêté030 déménagement 72 Rue de Corse.PDF](#) **Multicanal :** Non**Groupe émetteur de l'acte :** DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 13/01/23 à 17:54

Date 13/01/23 à 17:54

Date 13/01/23 à 17:59

Par [SADEQ Fatiha](#)Par [SADEQ Fatiha](#)

